



Saison 2018 - 2019

- Périmètre de la forêt
- Lot 1
- Lot 3
- Lot 5
- Lot unique
- Zone de non-tir
- Lot 2
- Lot 4
- Lot 6

- Légende :**
- Zone de non-tir
 - Limite de forêt

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas non plus à manifester votre présence.

Lot N°3 Chasse à tir

Les lundis, jeudis et samedis
4, 13, 18, 27 et 29 octobre 2018
2, 5, 10, 15, 24 et 29 novembre 2018
8, 13, 22 et 27 décembre 2018
5, 10, 19 et 24 janvier 2019
2, 7, 16, 21, 25 et 28 février 2019

Bécasses les
12, 19 et 26 novembre 2018
3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2018
7, 14, 21 et 28 janvier 2019
4, 11 et 18 février 2019

Lot N°1 Chasse à tir

Les lundis, jeudis et samedis
20 et 29 septembre 2018
4, 13, 18, 27 et 29 octobre 2018
2, 10, 15, 24 et 29 novembre 2018
8, 13, 22 et 27 décembre 2018
5, 10, 19 et 24 janvier 2019
2, 7, 16, 21, 25 et 28 février 2019

Bécasses les
5, 12, 19 et 26 novembre 2018
3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2018
7, 14, 21 et 28 janvier 2019
4, 11 et 18 février 2019

Lot N°2 Chasse à tir

Les lundis, jeudis et samedis
4, 13, 18, 27 et 29 octobre 2018
10, 12, 24 et 26 novembre 2018
8, 10, 22 et 24 décembre 2018
5, 7, 19 et 21 janvier 2019
2, 4, 16, 21, 25 et 28 février 2019

Bécasses les
2, 5, 15, 19 et 29 novembre 2018
3, 13, 17, 27 et 31 décembre 2018
10, 14, 24 et 28 janvier 2019
7, 11 et 18 février 2019

Lot N°4 Chasse à tir

Les lundis, jeudis et samedis
13, 18, 27 et 29 octobre 2018
10, 12, 24 et 26 novembre 2018
8, 10, 22 et 27 décembre 2018
5, 7, 19 et 21 janvier 2019
2, 4, 16, 21, 25 et 28 février 2019

Bécasses les
2, 5, 15, 19 et 29 novembre 2018
3, 13, 17, 24 et 31 décembre 2018
10, 14, 24 et 28 janvier 2019
7, 11 et 18 février 2019

Lot N°6-Faymoreau
Chasse à tir

Les vendredis et samedis
19 octobre 2018
2, 16 et 30 novembre 2018
14 et 28 décembre 2018
11 et 25 janvier 2019
8, 15 et 22 février 2019

Bécasses les
3, 9, 17 et 24 novembre 2018
1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2018
5, 12, 19 et 26 janvier 2019
2, 9, 16 et 18 février 2019

RAMASSAGE des CHAMPIGNONS

Le ramassage des champignons dans les forêts domaniales de la Vendée est réglementé par arrêté préfectoral du 10 janvier 2018

- limité à 3 kg par personne et par jour
- commercialisation interdite
- déconseillé les jours de chasse à tir

